

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

VENDREDI 16 NOVEMBRE 1917

M. Buyl, échevin d'Ixelles et député d'Ostende, a été cueilli hier matin, au saut du lit, par des agents de la police secrète allemande, qui l'ont conduit au commissariat de la rue de Berlaimont. La veille, ils l'avaient attendu à la maison communale ; mais il n'y était pas venu, et les hommes de la « *Kommandantur* » avaient dû se borner à emmener le secrétaire communal, M. Accarain.

Le procès-verbal de l'entrevue de M. Buyl avec les délégués du ministère activiste, MM. Josson et De Cneudt, procès-verbal que j'ai reproduit le 23 août, a filtré en assez nombreux exemplaires dans le public. L'autorité allemande en a eu vent et elle en est exaspérée.

M. Buyl a été interrogé pendant près de quatre heures.

- *Vous avez tenté – lui a-t-on dit – de provoquer parmi vos concitoyens un mouvement contre le ministère flamand en répandant le procès-verbal de votre entrevue avec MM. Josson et De Cneudt ; vous avez même fait parvenir ce compte-rendu en Hollande, où il a paru dans un journal belge. Vous*

aviez bien calculé l'effet à produire, car il faut reconnaître que votre procès-verbal était habilement rédigé !

M. Buyl a répondu :

- J'ai fait frapper trente exemplaires du procès-verbal à envoyer aux trente membres du conseil communal, conformément à l'usage pour les rapports du collège échevinal ; j'en ai fait frapper trente autres destinés à trouver place dans la farde des conseillers à la plus prochaine séance du conseil. Si, de ces copies, l'on en a tiré d'autres, qui ont plus ou moins circulé dans le public, s'il s'en est égaré en Hollande, je n'y suis pour rien.

Quant à MM. Josson et De Cneudt, ce sont des êtres pour lesquels on ne peut professer que du mépris ...

A ces mots, le magistrat instructeur a sursauté:

- Je ne puis, a-t-il dit, vous permettre de parler en ces termes de fonctionnaires publics, de personnes qui servent les véritables intérêts du peuple flamand.*
- Je défends moi la cause flamande depuis vingt-cinq ans – a répliqué M. Buyl – et je vous dis ceci : si je devais me rencontrer avec ces traîtres dans un meeting et si nous pouvions y parler librement, je suis sûr que, sur mille Flamands assistant à ce débat contradictoire, il y en aurait neuf cent quatre-vingt dix-neuf pour m'applaudir et conspuer les misérables qui prétendent aujourd'hui nous faire la loi ... Si*

l'Allemagne avait été envahie dans des conditions aussi malheureuses que l'a été la Belgique, et si quelques Allemands égarés avaient alors collaboré avec l'envahisseur pour tâcher de jeter la discorde parmi la population et pour servir une tactique politique de l'ennemi contre le pays même, vous n'auriez pas hésité, monsieur, j'en suis persuadé, à flétrir ces individus du nom de traîtres et à vous conduire à leur égard en conséquence ! ... D'ailleurs que valent, au point de vue moral, ces mauvais Flamands dont l'autorité allemande se sert ?

Là-dessus, documents en mains, M. Buyl se livre à un déshabillage en règle de quelques-uns de ces individus. Il parle notamment, d'une lettre que M. De Cneudt, alors instituteur communal à Gand, lui a écrite, avant la guerre, pour l'apitoyer sur sa triste situation financière ; il ne lui restait, disait-il, qu'à se suicider, si M. Buyl ne lui trouvait endéans quelques jours un certain nombre de billets de mille francs ; il pria M. Buyl de s'adresser à cet effet à MM. Solvay, Warocqué et May, trois Wallons. M. Buyl lui répondit par une lettre où il le rappelait au sentiment de la dignité.

M. Buyl révèle aussi au magistrat-instructeur que M. Raphaël Verhulst, qui réclame aujourd'hui la déchéance du Roi, a écrit une cantate en l'honneur d'Albert I^{er} et de la Reine Elisabeth à l'occasion de leur Joyeuse-entrée à Anvers en

1912 ; il envoya un exemplaire de cette cantate avec « *hommage d'auteur* » à M. Buyl, qu'il appelait son « *excellent ami* » et en qui il louait le défenseur de la cause flamande.

L'échevin ixellois apprend à l'Allemand des choses bien plus édifiantes encore au sujet d'un autre fonctionnaire activiste de fraîche date, nommé d'emblée chef de division. C'est un religieux défroqué (**Note** : L. Van Geenhuizen), qui fut surveillant d'Athénée et a tenu avant la guerre une maison louche rue des Plantes et une autre rue des Cultes ; il a un casier judiciaire copieux : dix condamnations, dont, plusieurs confirmées par la cour d'appel ; l'une est pour outrage aux moeurs !

Revenu de l'ahurissement que ces révélations lui causaient, l'Allemand reprit la question du procès-verbal. Il aurait voulu faire dire par M. Buyl que la réponse de celui-ci à MM. Josson et De Cneudt avait été délibérée en séance du Collège ; il en aurait conclu qu'il y avait eu « *rébellion* » du Collège.

- *Le Collège n'est pas intervenu –a déclaré M. Buyl–; quand j'ai dit à MM. Josson et De Cneudt que j'étais d'accord avec le Collège, cela signifiait que je connaissais les sentiments de mes collègues et que je les savais en harmonie avec les miens. Je n'ai pas voulu marquer un accord résultant d'une délibération ; j'assume seul la responsabilité du procès-verbal.*

- Sur ce – ajoute M. Buyl, qui me donne lui-même

ces détails –, *je plantai là le magistrat instructeur. Et je n'ai plus entendu parler de lui.*

Si la police allemande, qui tarabuste M. Buyl pour une peccadille comme la diffusion du procès-verbal de son entrevue avec Josson et De Cneudt, se doutait de quels autres « *crimes* » il est chargé – voir ce que j'en ai dit le 3 décembre 1916 –, elle ne le lâcherait pas si facilement ! Elle ne sait pas qu'elle vient de laisser s'échapper d'entre ses mains le chef d'une des grandes entreprises de l'espionnage belge : c'est amusant, et M. Buyl doit bien en rire.

Notes de Bernard GOORDEN.

23 août 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170823%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEM ANDE.pdf>

3 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161203%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEM ANDE.pdf>

Les Allemands ne savaient donc pas que **Adolphe BUYL** était en fait un des chefs de la résistance belge pendant la première guerre mondiale et qui a survécu.

Il a notamment rédigé la préface intitulée « *héros civils* » à la « *Liste des civils condamnés à mort ou tombés victimes de l'invasion et de l'occupation* »

4^{ème} partie de **Nos héros morts pour la patrie. L'épopée belge de 1914 à 1918** (histoire et documentation). Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges. (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...); Bruxelles, E. Van der Elst; 1920, 370 pages (1^{ère} partie) + 160 pages (2^{ème} partie) + 75 pages (3^{ème} partie) + 31 pages (4^{ème} partie).

<http://www.idesetautres.be/upload/ADOLPHE%20BUYL%20HEROS%20CIVILS%201914-1918%20LYR.pdf>

Nous en avons extrait sa photo, figurant après la page 80.

En date du 3 décembre 1916, on parle d'**Adolphe BUYL** ainsi que du réseau « VDB » dans **Cinquante mois d'occupation allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161203%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>



Charles **TYGAT** évoque longuement le « **défroqué repris de justice** » (“L. **Van Geenhuizen**”) à la date du 12 juillet 1917 de son **Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande** : <http://www.idesetautres.be/upload/19170712%20TYGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Les « *activistes* » flamands mentionnés par M. Buyl le sont par Arthur L. **Faingnaerts** dans **Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**): <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Richard **De Cneudt** est mentionné aux pages 108, 231, 233, 234, 236, 243, 500, 503, 504, 506, 515, 521, 523, 529, 610, 620, 621, 622, 631, 662, 672, 681, 685, 687, 743, 803, 814, 820, 867, 872

Maurits **Josson** est mentionné aux pages 27, 28, 66, 81, 165, 168, 170, 176, 196, 203, 204, 238, 295, 296, 298, 316, 327, 390, 416, 464, 499, 500, 503, 517, 519, 522, 530, 578, 615, 620, 627, 629, 665, 666, 683, 684, 692, 698, 700, 701, 703-705, 707, 709-711, 715, 718, 737, 753, 858, 868, 871, 872.

Raphaël ou Raf **Verhulst** est mentionné aux pages 41, 54, 56-58, 120, 139, 203, 238, 252, 256, 382, 405, 490, 511, 512, 520, 531, 598, 613, 640, 658, 662, 663, 691, 751, 753, 754, 816, 820, 851

L. **Van Geenhuizen** est mentionné en page 869.
Si vous souhaitez compléter votre information les concernant, consultez Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Richard **De Cneudt** est évoqué aux pages 58 (note 167), 67, 76, 218. Il fut condamné à la peine de mort le 17/4/1920.

Maurits **Josson** est évoqué aux pages 47, 60, 67-68 (note 220), 172, 194. Il fut condamné à une « *gewone hechtenis* » (e. a. des dommages et intérêts de 20.000 francs) le 31/05/1920.

Raphaël ou Raf **Verhulst** est évoqué aux pages 60-61, 87, 219. Il fut condamné à la peine de mort le 17/4/1920.